

Compte-rendu du conseil d'administration du 13 03 17

Présents: Mme Porte, M. Bécard, Mme Jouan, M. Beaudoin, M. Bonnamy, M. Pineau, Mme Harpé, M. Guinchard, M. Fournier, M. Beurdeley, M. Thérin, M. Galoseau, M. Popot Bourgeois, Mme Fourgeux, Mme Duc, Mme May, Melle Maitre, M. Goyard

Excusés: M. Thérin, M. Richoux, M. Villegas, M. Fournel Haas, M. Markus

Absents: M. Daudinet, Mme Garret, M. Laureau, M. Robert, M. Dreyer, Mme Coupat

Ordre du Jour

- Préparation AG
- Actions en cours
- Questions diverses

Le compte-rendu du dernier CA du 14 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

Suite à la démission d'Alexandra en janvier, nous avons procédé à un recrutement. Nous avons reçu 7 personnes et en avons choisi trois pour un second entretien. Mme le Maire était à nos côtés. Deux se sont présentés et notre choix s'est porté sur Benjamin Guillot.

Préparation AG

L'Assemblée Générale aura lieu le vendredi 24 mars à 18h à la MJC A. Malraux. L'ordre du jour est classique : accueil des personnalités et des participants, rapport moral, rapport d'activités, bilan financier, rapport des vérificateurs aux comptes, vote des tarifs et cotisations 2018, perspectives 2017, élection 1/3 sortant, questions diverses s'il y en a, intervention des personnalités et verre de l'amitié.

En ce qui concerne le rapport d'activités, nous évoquerons lors de cette assemblée générale nos activités 2016 : les éditions (déjà réalisées), le numérique, la location de vélos, les relations avec nos partenaires (tournée de diffusion de documentation, site professionnel...), les actions de promotion (workshop Amsterdam, Mahana Lyon, Mondial du Tourisme Paris), les animations estivales (la nouveauté 2016 était la balad'âne), les événements (la Fête du Vélo, les corps creux vous baladent, le Fantastic Goûter).

Le président fait un aparté pour annoncer la conférence de presse du lancement du Guide du Routard, Canal de Bourgogne. Celle-ci aura lieu le jeudi 30 mars à 11h à la Grande Forge de Buffon.

Le bilan financier sera présenté par notre cabinet comptable, Fiducial. Nous terminons l'année avec un exercice positif (environ 4 000 euros) qui s'explique par des subventions 2017 déjà versées et par des frais de stand sur des salons non dépensés cette année. Habituellement, nous réglions les stands en fin d'année. Mais notre récente adhésion au Collectif Itinérance du Comité Régional du Tourisme Bourgogne Franche-Comté nous permet de participer au salon Destinations Nature cette fin de semaine gratuitement. A noter dans le rapport de la Fiducial, des recettes 2016 en hausse.

Actions en cours

Nous aborderons lors de cette AG les perspectives 2017 de l'Office de Tourisme. Nous profitons de ce conseil d'administration pour faire le point sur les actions en cours.

Les éditions 2017 sont prêtes. Des exemplaires sont à votre disposition. Nous envisageons de faire réaliser dans l'année des brochures en anglais et en allemand car nos dépliants actuels sont obsolètes.

Comme dit précédemment, nous participons cette fin de semaine du jeudi 16 au dimanche 19 mars au salon Destinations Nature à Paris.

Le programme des animations est en cours d'élaboration. Quelques dates sont fixées :

- La deuxième édition de la journée vélo, rando, musique en partenariat avec la musique des corps creux le dimanche 2 juillet
- un partenariat avec le village de Quincerot pour une balade aux flambeaux le samedi 29 juillet.
- La traditionnelle visite de Moutiers-Saint-Jean couplée à la chapelle de Saint-Just le jeudi 10 août : aubade des musicales en Auxois puis concert.

Les autres animations sont à déterminer : les balad'ânes, la visite du parc Buffon aux flambeaux, la visite de Jaquenot-Malin, les visites de ville,...

En 2017, nous poursuivrons nos efforts en termes d'accueil. Benjamin participera à l'automne à une formation APEX, Accueil par l'excellence.

Le président indique que nous avons été sollicités pour une étude sur notre intérêt dans une opération ADN (accueil dynamique numérique) : installation d'écran alimenté par un flux d'un système d'information dans les offices de tourisme de Bourgogne. L'opération a été testée et mise en place dans des offices de tourisme de Franche-Comté. Pour l'instant, nous n'avons pas de détails sur les coûts notamment. L'opération devrait être en partie financée par le Conseil Régional. Les membres présents se questionnent sur l'utilité d'un tel outil. Le président répond que ces écrans peuvent être intéressants pour les disponibilités des hôtels. Pour l'instant, on ne nous demande pas d'engagement financier. Le conseil d'administration est donc d'accord pour que l'Office de Tourisme réponde à l'enquête.

Pour les projets 2017, le président poursuit sur la démarche de classement. Nous sommes actuellement classés catégorie II et notre classement arrive à échéance cette année. La question se pose de savoir si nous demandons à nouveau une catégorie II ou si nous nous positionnons sur la catégorie supérieure, à savoir la catégorie I. Le président liste les quelques critères auxquels nous devrions répondre :

- être ouvert 305 jours par an (actuellement l'OT est ouvert 315 jours)
- avoir un site internet dédié et trilingue, adapté aux mobiles
- offrir un dispositif de consultation des disponibilités
- utiliser les différentes technologies d'information et de la communication (réseaux sociaux, téléphonie mobile, géolocalisation)
- être détenteur d'une marque sur la base d'un référentiel qualité (l'OT a la marque qualité tourisme depuis avril 2016)
- employer un directeur justifiant d'une aptitude professionnelle appropriée ou d'une expérience professionnelle dans un poste similaire
- employer des collaborateurs pour les missions suivantes : conseil en séjour, chargé de la promotion et communication, chargé de clientèle, des relations avec la presse, de l'observation touristique et des nouvelles technologies, un référent foires/congrès , un référent qualité.
-

Le président indique que nous répondons déjà à ces critères et que le dossier ne serait pas compliqué à monter.

Les membres présents débattent de l'utilité de cette catégorie I. Angélique indique qu'elle n'est pas favorable à cette demande de classement catégorie I : pas d'apport par rapport à notre relation avec les touristes. Certains demandent quels seraient les coûts liés à cette catégorie supérieure. Le président répond que certaines cotisations seraient plus élevées (500 € de plus au total).

Mme Porte intervient pour préciser les prérogatives de chaque catégorie. La catégorie I s'apparente à une structure entrepreneuriale avec des actions de promotion à l'international. En Côte d'Or, seuls Dijon et Beaune sont de cette catégorie. Elle compare cette démarche aux villes et villages fleuris. Montbard a trois fleurs. Elle pourrait aller vers 4 fleurs mais les critères sont de plus en plus sélectifs et ce n'est pas une priorité pour la ville. Cette catégorie I n'est pas une priorité pour l'Office de Tourisme.

M. Pineau tient à ajouter que si cette catégorie est accessible, il ne voit pas pourquoi l'Office de Tourisme ne présenterait pas de dossier.

La majorité étant plutôt défavorable, il est décidé de déposer un dossier pour la catégorie II. De plus, c'est à la Communauté de Communes de faire la demande de classement.

M. Goyard fait une annonce : il ne se représentera pas en tant que président mais il sollicitera un poste dans le bureau pour pouvoir continuer ses mandats dans les instances régionales (MASCOT, CRT,...).